

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 3 MARS 2008

Afférents au Comité Syndical	220
En exercice	220
Qui ont pris part à la délibération	31

L'an deux mille huit

et le : 3 mars

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur PATRICE GROFF

Le comité syndical du 22 février 2008, régulièrement convoqué par courrier du 1^{er} février 2008 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le lundi 3 mars 2008 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation

25 février 2008

Nombre de Membres présents : 31

Date d'affichage

25 février 2008

Monsieur Daniel SERVAIS est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2007 DU
BUDGET ANNEXE EAU
POTABLE**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2007 DU
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

VOTE :

POUR : 31

CONTRE : 0

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 3 mars 2008 le compte administratif pour 2007 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 333.053,16 €.

Constate que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 27.664,00 € et nécessite donc un besoin de financement.

Considérant que le budget 2007 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 61.112,72 €.

Décide sur proposition du Président d'affecter au budget le résultat comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 27.664,00 €

Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 305.389,16 €.

**DELIBERATION
N° 2008/02**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Patrice GROFF

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du 3 mars 2008

